

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2016

COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE ET DE LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE - (N° 3340)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 67

présenté par
M. Blein

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'extension de la mesure de suramortissement aux adhérents des coopératives agricoles a été adoptée lors de l'examen de la loi de finances 2016 en accord avec le Gouvernement, et un dispositif d'amortissement accéléré pour les bâtiments d'élevage, leur rénovation, et les installations de stockage d'effluents a été adopté en loi de finances rectificative 2015. Le travail réalisé à la fois par le Gouvernement avec les organisations professionnelles et par la majorité en lois de finances a déjà répondu à ces préoccupations.